



# Les filles du roy, des filles de joie?

Mario Scott

Combien de fois avons-nous entendu dire: "Les filles du roy étaient toutes des filles de joie?" Il y a bien eu quelques cas isolés, certes, mais mettons donc les pendules à l'heure une fois pour toutes. Il ne faut tout de même pas généraliser.

Tout d'abord, savez-vous que certaines de ces filles proviennent de familles nobles? On en dénombre 38, dont 4 à Ville-Marie parmi lesquelles ma 8<sup>ième</sup> arrière-grand-mère, Anne-Marie Von Seck, nom qui fut francisé en Phansèque sur son acte de mariage du 7 novembre 1673. Il est difficile d'imaginer que cette "noblesse" aurait été enchantée de faire la traversée vers la Nouvelle-France en compagnie de filles à la réputation douteuse. Qu'en pensez-vous?

Qu'est-ce qui pouvait bien motiver la jeune demoiselle à vouloir devenir l'une des pionnières de ce nouveau pays, sur ce continent lointain et méconnu? Il faut savoir qu'en Europe, au XVIII<sup>ème</sup> siècle les parents choisissent le futur mari de leur fille. Il est donc intéressant de s'engager à l'invitation du roy lorsqu'elle sait qu'elle pourra choisir, elle-même, son époux. Liberté d'ailleurs confirmée dans cet édit du roy du 28 novembre 1663. Il est interdit " ...à toute personne d'empêcher les filles venues de France aux frais du roy de se marier quand bon leur semblera".

Une autre raison de fuir le vieux pays? Cet extrait de "Marguerite Pasquier, fille du roy, chronique de la Neufve-France", écrit par Renée Blanchet et publié chez Les Éditions Varia, illustre bien ce que c'est que de vivre, à cette époque, dans une grande ville d'Europe: "*Les premières impressions qui frappèrent Marguerite en arrivant à Paris, furent la puanteur et la promiscuité; elle n'avait jamais vu autant de mendiants rassemblés*". Imaginez le contraste lorsqu'on décrivait la nouvelle colonie, de l'autre côté de la mer, comme un pays immense, jeune et beau, peu peuplé et plein de richesses, où les forêts et les rivières abondent. La fille du roy n'hésitait pas à s'embarquer pour cette destination pleine de promesses avec, dans ses bagages, vêtements et argent gracieuseté de Sa Majesté Louis XIV.

On n'imposait donc pas aux filles du roy à s'engager avec le premier venu. Mais le but du souverain français était de peupler la nouvelle colonie. Alors à défaut d'imposer un mariage rapide aux filles, on a tout simplement utilisé un autre moyen afin de créer les unions. Il était obligatoire au début de la colonie, en Nouvelle-France, de posséder un permis pour la pêche et la chasse. Dans cette contrée sauvage, où l'agriculture n'existait pas encore ou à peine, ces activités essentielles étaient une question de survie. Les autorités en place, responsables de la colonisation, décidèrent tout simplement de forcer les hommes célibataires, dont plusieurs étaient des vétérans du régiment De Carignan, à prendre épouse. Ils devaient contracter mariage dans un délai de deux semaines après l'arrivée d'un nouveau contingent de filles du roy. A défaut de quoi ils perdaient leur permis. Le vaillant colon, qui voulait se marier dans le délai prescrit, s'empressait donc d'ériger une cabane de bois rond et de défricher sa terre afin d'impressionner la belle qui arrivait, et tenter de conserver son gagne-pain.

Voyons maintenant quatre cas de filles du roy, dont l'histoire a retenu les écarts de conduite. Deux d'entre elles sont mes ancêtres. J'ai effectué des recherches, en particulier, sur l'une d'elle. Malheureusement, pour ces marginales, ce sont souvent les circonstances de la vie qui a fait qu'elles aient été pointées du doigt.

Plusieurs filles du roy, il est vrai, provenaient de milieux défavorisés des grandes villes. Certaines étaient seules, abandonnées, et d'autres avaient commis des délits mineurs. Elles étaient envoyées à La Salpêtrière, un bâtiment qui abrite aujourd'hui l'hôpital parisien, du XIII<sup>ème</sup> arrondissement, réputé en neurologie.

L'une d'elle, Marguerite Pasquier, elle aussi ma 8<sup>ème</sup> arrière-grand-mère, y fut envoyée en juin 1660, à l'âge de 15 ans. Elle fuyait une belle-mère âgée qui ne l'aimait pas, envieuse de sa jeunesse et de sa beauté. Marguerite avait appris de sa mère, Vincente Beaumont, l'art de la dentelle. Elle n'avait que 13 ans lorsque celle-ci décéda en couches en novembre 1658. La seconde épouse de son père, Renée Guillocheau, interdisait à sa belle-fille de s'adonner à son art, qu'elle aimait tant, en lui imposant plutôt de faire les mêmes travaux que les garçons.

Partie de St-Paul de Poitiers, Marguerite a voyagé avec une troupe de comédiens qui se dirigeaient vers Paris. Au cours du voyage, comme elle était sans le sou, ces derniers ont eu la gentillesse de lui donner du pain et de l'eau. En arrivant dans la grande ville la faim la tenaillait. Devant l'étal d'un marchand, elle contemplait un morceau de fromage qu'elle ne pouvait se payer. Ce dernier le lui offrit. Mais au moment où elle le porta à sa bouche, il cria: "Une voleuse! Une voleuse!...". Et on connaît la suite. Il est possible qu'en voyant cette jolie jeune fille, seule et affamée, il lui demanda en retour des faveurs qu'elle refusa, tout en prenant ce morceau de fromage. De là, la vengeance du marchand. Mais, heureusement, sans ce séjour à La Salpêtrière, elle ne serait pas venue en Nouvelle-France, en septembre 1670, et vous ne seriez pas entrain de lire cette chronique.

Marguerite Pasquier, qui a fondé deux familles, est la fille de l'ancêtre des Paquet(te). Louis, un descendant, s'est marié à Saint-François de Sales dans l'Île Jésus.

Ma 8<sup>ème</sup> arrière-grand-mère, Anne-Marie Von Seck (selon moi), dont le nom a aussi été francisé en Vanzaigue, Vanzègue, Fannexeke, Phanzègue... est native de Hambourg, en

Allemagne. Issue d'une famille noble, son père, Christian Von Seck, était capitaine de cavalerie dans les troupes impériales. Nous n'avons aucune explication du fait qu'elle soit devenue une fille du roy. Elle est arrivée, en 1673, à l'âge de 16 ans en Nouvelle-France. Sa protectrice était nul autre que la bienheureuse Marguerite Bourgeoys et Anne-Marie demeura dans sa métairie de la Pointe St-Charles. D'ailleurs il est mentionné dans son contrat de mariage qu'il « fut passé dans la maison des filles de la Congrégation ». Au plaisir de découvrir cette ancêtre, succéda une déception et le désir d'en savoir plus.

En consultant la base de données du site Adhémar, du Groupe de recherches sur Montréal, du Centre canadien d'architecture, j'apprends que mon ancêtre Anne-Marie a été une prostituée du 9 avril 1692 au 31 décembre 1704. Ces informations se retrouvent sur cette page, en cliquant l'adresse de ce lien: [http://www.remparts.info/adhemar\\_php/](http://www.remparts.info/adhemar_php/).

Mais où avait-on pris ces renseignements? Faute d'espace, je m'en tiens à l'essentiel de mon travail de recherche.

Je suis entré en contact avec Monsieur Léon Robichaud, professeur agrégé en histoire de l'université de Sherbrooke, l'un des responsables du Groupe de recherches sur Montréal et webmestre du site internet Adhémar, dont les études consistaient à établir, à partir du XVIIIème siècle, ce que j'appellerai un index aux immeubles de nos ancêtres. À noter que Monsieur Léon Robichaud, en collaboration avec Monsieur Alan M. Stewart, a présenté un rapport à la Société archéologique et historique de l'île aux Tourtes en octobre 2000. Plein d'interrogations, il m'a alors appris la source de ses informations : les archives judiciaires et notariales de Montréal. Il ajouta que l'on parlait d'Anne-Marie dans le livre de Robert-Lionel Séguin, "La vie libertine en Nouvelle-France au dix-septième siècle", dont je me suis empressé d'acheter une copie.

Finalement, grâce à sa générosité et son aimable collaboration, Monsieur Robichaud me proposa d'aller au Centre canadien d'architecture en m'organisant un rendez-vous afin de consulter les archives sur mon ancêtre. J'ai eu le bonheur d'avoir en main le dossier complet d'Anne-Marie Von Seck, sur lequel l'historien et son équipe ont travaillé. J'ai fait une soixantaine de photocopies de documents intéressants, parmi lesquels une copie de l'acte de son second mariage le 15 mars 1682. Cela m'a permis de comprendre la vie difficile qu'elle a connue.

À ce sujet voici un extrait du courriel que Monsieur Robichaud m'a envoyé le 3 octobre 1999: "Anne-Marie Vanzègue n'aura certainement pas eu la vie facile. Selon les sources judiciaires et notariales que nous avons consultées, elle n'aurait pas été prostituée avant le décès d'Hubert Leroux, son premier mari. Il est à noter que son second mariage n'a pas été très heureux. Elle a obtenu une séparation de corps et de biens de Gabriel Cardinal (homme ivrogne et très violent - selon les documents judiciaires de l'époque), ce qui est alors une procédure peu courante (en 1693). Il serait possible d'écrire une biographie assez intéressante de votre ancêtre (voir même une mini-série télévisée)...". L'auteur Rémi Tougas l'a fait en 2003 en publiant L'Allemande aux éditions Septentrion. Je fus content de me le procurer, mais également déçu, puisque c'était un de mes projets à la retraite, avec tout le dossier que j'avais accumulé sur mon ancêtre. Mais bon, ainsi va la vie...

Fait à noter, son contrat de mariage avec Hubert, un marchand de fourrure et de pelleteries, fut signé en la maison de la Congrégation de Notre-Dame où Anne-Marie était pensionnaire. On fait mention, dans celui-ci, de la présence de plusieurs personnes importantes de Ville-Marie, témoins au mariage.

Anne-Marie Von Seck était propriétaire, légataire de son premier mari, d'une maison en planches de bois, sur le lot 214, face et en biais de la Place D'Armes, qu'elle conserva après sa séparation en 1693. Je possède la copie d'un document notarié, daté de 1719, dans lequel Jean Cardinal, le fils unique du second mariage d'Anne-Marie, prétend être orphelin de père et de mère, dans le dessein de s'approprier les biens de cette dernière à titre d'unique héritier. Son père était décédé, mais sa mère était toujours vivante!

En colligeant ces documents, en étudiant ces parcelles d'éléments de la vie d'Anne-Marie, 278 ans plus tard, on comprend sa détresse.

Anne-Marie Von Seck est décédée le 4 décembre 1722 et fut inhumée dans le cimetière Saint-François de Sales de l'île Jésus. Inconnue, le prêtre Julien inscrivit dans l'acte de décès qu'on la connaissait, dans les "costes" sous le nom de la "bonne femme Cardinal". On croyait alors que la première allemande au pays était d'origine « irlandaise » tel qu'écrit dans le document.

Les deux autres cas connus de libertinage sont ceux d'Anne Lamarque dite la Folleville, une cabaretière qui tenait un "berlan" (une auberge, maison de jeux), à Ville-Marie. Elle a eu des démêlées avec la "maréchaussée" (police de l'époque) car cette pharmacopée vendait des philtres d'amour (des liqueurs aphrodisiaques). Françoise Nadreau dite St-Martin, quant à elle, était aubergiste à La Chine. Il lui sera interdit de tenir cabaret en raison "*des désordres Et Exès qui sy sont Commis... Y souffrant des Ivrogeries Nottaires Et scandaleuses*" (sic). ...

Alors, si nous considérons ces 4 cas connus, quoiqu'il puisse y en avoir d'autres, sur un total de 900 filles du roy venues en Nouvelle-France, je crois que nous sommes loin de la vérité en généralisant au sujet de leurs mœurs.

Je termine en vous citant un dernier fait historique. Il illustre bien le souci qu'avaient les autorités de la moralité de ces demoiselles et la qualité des commanditaires, qui avaient à cœur le peuplement de la Nouvelle-France et l'évangélisation de cette colonie.

Les archives démontrent qu'une des filles du roy, Françoise Goubilleau, une autre 8ième arrière-grand-mère pour moi, aurait été la surveillante, la matrone d'un contingent de la recrue de 1670. Veuve du bourgeois Augustin Maguet, de Paris, elle arrive à Ville-Marie à 33 ans avec son fils Pierre, âgé de 7 ans. Outre son âge, le fait qui nous fait penser qu'elle aurait été en charge des filles du roy, c'est qu'elle a été le témoin de 8 des 11 mariages de ces dernières à l'église Notre-Dame de Montréal. Un autre élément pour appuyer cette thèse se trouve dans l'acte notarié du mariage de Marguerite Françoise Moreau. Françoise Goubilleau y est mentionnée comme étant "*la mère de ladite épouse l'ayant passée de France*" (sic).

Pour son voyage, et peut-être ses services, mon ancêtre a reçu une rente de deux cent livres tournois du baron Pierre Chevrier, seigneur De Fancamp, prêtre de Paris et ami de La

Dauversière. Peut-on encore douter de la moralité de la majorité ces valeureuses pionnières recrutées?

Ayons donc une bonne pensée pour nos vaillantes et courageuses ancêtres, filles du roy, ainsi qu'à leurs compagnes décédées au cours de la traversée.

Si vous voulez visiter la métairie de Marguerite Bourgeoys, qu'elle a acquise en 1668, et voir la chambre où Anne-Marie Phansèque et ses compagnes filles du roy ont été accueillies, voici les coordonnées : La Maison St-Gabriel, 2146, place Dublin, Pointe-St-Charles, Montréal, H3K 2A2. Vous pouvez voir de belles photographies de cet endroit en allant sur leur page web à cette adresse <http://www.maisonsaint-gabriel.qc.ca/> Renseignements.: 514-935-8136. Courriel: [mjrcip@globetrotter.qc.ca](mailto:mjrcip@globetrotter.qc.ca)

La Maison St-Gabriel a accueilli des filles du roy de 1668 à 1673: 13 en 1668, 3 en 1669, 15 en 1670, 5 en 1671, 2 en 1672 et 2 en 1673.

**Images:      *Maison St-Gabriel: toile Ferme Saint-Gabriel, de Henry Richard S. Bunnett, 1886,  
Photographie par Maison St-Gabriel.***